

Syndic	M. de Syndic
Municipaux	Membres
R <sub>9</sub>	27 AVR. 2009/0440
Divers	BT

Motion des membres de la Commission adoc du préavis 04/2009

**Une volonté politique de tous les élus pour une harmonisation régionale du trafic routier.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

A l'occasion du préavis 4/2009 PPA « En Grandchamp » la commission s'est penchée sur la problématique du trafic.

En effet ce n'est pas un projet qui provoquerait l'augmentation sensible du trafic, mais c'est l'addition successive du développement qui va nous amener à une saturation du réseau routier.

Sont à l'étude divers projets tels que Porteau, Forestallaz, l'hôtel du PPA Milavy, le Crêt, la Duchesne ainsi que le développement des communes du district.

La commission estime que les informations connues sur les entretiens avec nos communes voisines ainsi que les adaptations d'améliorations projetées sont insuffisantes.

Il est à relever qu'il n'y a pas si longtemps, une certaine pression politique a aidé à faire avancer la modification du carrefour du Rio Gredon par un giratoire.

Malgré l'abandon du projet Leman Parc du Pré-Blanc, n'y aurait-il pas une application possible même partielle de son plan de circulation qui avait été présenté préalablement ?

De plus, il n'est plus acceptable de laisser les autres communes du district emprunter ce nœud routier sans réflexions, réalisations et participations financières régionales.

En conclusion, afin d'éveiller l'appétit politique de tous les élus pour une harmonisation régionale du trafic, la commission ad hoc du préavis 04/2009, demande à la Municipalité de considérer les points suivants :

- 1) Informer les membres du conseil communal sur les études, les échanges de correspondances effectuées par notre Municipalité à ce sujet avec nos communes voisines depuis 2001, date de la consultation publique du plan directeur régional.
- 2) Fournir un rapport semestriel des rencontres et décisions avec les exécutifs du district sur l'harmonisation du trafic routier de Territet à Corseaux, de le transmettre aux conseillères et conseillers sous forme de communication.

Veytaux

3) Présenter les projets d'amélioration avec la répartition financière des réalisations de l'harmonisation régionale du trafic routier.

4) Présenter la planification des étapes de la tranquillisation de la route des deux villages.

Les membres de la commission ad hoc du préavis 04/2009 demande aux conseillères et conseillers de transmettre cette motion directement à la Municipalité.

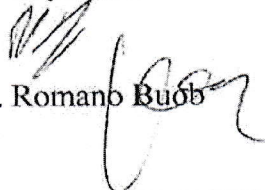
Saint-Légier - La Chiésaz le 20 avril 2009, les Membres de la commission.

Mlle Sarah Burgy

M. Daniel Rubli



M. Raymond Favez



M. Romano Buob

M. Patrick Brunschwig



M. Eddy Schwab



M. Guy Marti

